

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Excursions organisées par les directeurs du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean, pour l'avantage de ceux qui désirent s'établir comme colons au Lac St-Jean.—L'école d'agriculture de l'Assomption; ce que nous pensons de nos écoles d'agriculture.—Le devoir des fils de cultivateurs.

Causerie agricole : Le fermier sortant et le fermier entrant.

Sujets divers : Excursion annuelle de la " Presse associée de la province de Québec ; En France, de même qu'à Portland, Boston, St-Jean du Nouveau-Brunswick et Fredericton ; Le haras de Fredericton.—Les quatre frères.

Choses et autres : Les insectes s'attaquant au tabac dans plusieurs paroisses du comté de Montcalm.—Exportation des pommes.—Importation de chevaux de race en Canada.—Expositions agricoles No. 2 du comté de Wolfe et du comté d'Arthabaska.—Renseignements donnés au bureau du *Pionnier de Sherbrooke*, à Sherbrooke, aux colons et émigrants qui désirent s'établir dans les Cantons de l'Est.

Recettes : Confitures faites sans feu.—Essence à détacher les taches de graisse.

ERREUR COMMISE, LA SEMAINE DERNIÈRE, DANS L'ENVOI DU " FEUILLETON. "—Par erreur plusieurs de nos abonnés ont dû recevoir, la semaine dernière, le feuilleton (suite des *Buttes de Chaumont*) depuis la page 41 à page 48, au lieu de pages 33 à 40. Les abonnés qui n'auraient pas reçu ces dernières huit pages sont priés de nous le faire savoir immédiatement par carte-poste, et nous nous ferons un devoir de leur expédier cette partie du feuilleton des *Buttes de Chaumont* portant au bas de la page 33: 25—E—45.—Cette erreur d'envoi nous oblige de réimprimer les pages 41 à 48, afin de ne pas obliger nos abonnés qui ne les auraient pas reçues à en faire la demande: tous les recevront la semaine prochaine. Ainsi donc les abonnés seuls qui n'ont pas reçu les pages 33 à 40 du feuilleton en cours de publication sont priés de nous le faire savoir immédiatement par *carte-poste* afin que nous leur en fassions l'envoi.

REVUE DE LA SEMAINE

Excursions au Lac St-Jean pour les colons.—Afin de donner l'avantage aux colons ou autres désireux de choisir des terres au Lac St-Jean, des prix de passage " d'excursion de seconde classe " à bon marché seront accordés par les convois laissant Québec à 8 heures du matin aux dates suivantes :

Vendredi, le 7 septembre.—De l'ancienne Lorotté et St-Ambroise; prix du passage: \$3 00.

Vendredi, le 7 septembre.—De Québec et des paroisses voisines; prix du passage: \$3.00.

Vendredi, le 14 septembre.—De Valcartier, St-Gabriel et Ste-Cathrine; prix du passage: \$2 75.

Vendredi, le 21 septembre.—De Bourg Louis et St-Raymond; prix du passage: \$2.50.

Les billets seront bons pour revenir par tous les convois pendant trente jours à compter de la date de leur émission et serviront sur le bateau à vapeur entre Metabetchouan et Roberval aller et retour.

Si un nombre suffisant de passagers (pas moins de vingt) le désirent, le bateau à vapeur *Péribonca* fera un voyage tous les samedis aux nouveaux cantons sur la rivière Péribonca, Reine, Dalmas et Taillon, pour donner aux colons l'avantage d'examiner les terres de ces cantons, que l'on dit être les plus riches dans le district du Lac St-Jean, et ramènera les excursionnistes le jour convenu.

Prix du passage de Roberval à Péribonca et retour moitié du prix ordinaire: 50 cts chaque.

Un agent du département de l'agriculture et de la colonisation accompagnera chaque excursion pour donner des informations.

Directeurs de ces excursions: M. l'abbé A. Labelle, assistant commissaire de l'agriculture; J. G. Scott, Sec. Gérant; Alex. Hardy, agent général pour fret et passagers.

L'école d'agriculture de l'Assomption.—Un correspondant de la *Presse*, sous le nom de plume *Agricola*,

écrit ce qui suit à l'occasion de cette école d'agriculture :

« Dernièrement, la *Minerve* annonçait que des bourses étaient offertes aux fils des cultivateurs désirant suivre les cours de l'école d'agriculture de l'Assomption. Cela m'a donné l'idée de me procurer le prospectus de cette école. Je suis étonné que tant d'avantages ne soient pas plus connus du public. Que l'on en juge :

L'instruction est gratuite. On enseigne aux élèves l'agriculture, dans toutes ses branches, le droit rural, l'art vétérinaire, la grammaire française, l'arithmétique et la géométrie. A la théorie dans l'école, se joignent la pratique sur la ferme et le travail du bois dans un atelier spécial. Bientôt une buanderie sur un haut pied sera attachée dans cette école. Enfin tous les dimanches, on donne un cours d'enseignement religieux aux élèves.

Ces jeunes gens pensionnent dans l'école même : ils sont sous la surveillance d'un prêtre et d'un ecclésiastique ; l'étude et le travail manuel marchent ensemble de façon à favoriser autant le développement du corps que celui de l'esprit. M. A. Marsan, le professeur d'agriculture, est un homme peu ordinaire par la science et son habileté dans l'enseignement de l'agriculture comme dans la pratique.

« Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'avec tout cela, la pension est donnée gratuitement à dix élèves chaque année, par le moyen de bourses et de primes formées par le gouvernement.

« Comment se fait-il qu'on ne recherche pas avec plus d'empressement des avantages aussi considérables ?

« Il y a deux ans, cinq élèves de l'école de l'Assomption ont remporté les premiers prix dans le comté de Montcalm pour le meilleur labour. Dans l'espace de vingt ans, la ferme de cette école a été tellement améliorée par de bons systèmes de culture que les revenus sont maintenant plus que doublés, et cela quoiqu'on ait depuis vendu plus de vingt-deux arpents de cette propriété. Si les jeunes gens de la campagne connaissent quelque chose en agriculture par la pratique, ils sont loin de posséder et surtout de raisonner toutes les connaissances agricoles ; ils ignorent encore bien davantage les autres sciences qu'on enseigne dans ces écoles.

« Quelles sont maintenant les conditions d'admission ?

Il suffit que l'aspirant soit dans la quinzième année de son âge, qu'il sache lire et écrire, qu'il ait l'intention sincère et la possibilité réelle de cultiver plus tard et qu'il puisse apporter un certificat de bonne conduite.

« Quelques doutes se sont répandus sur le maintien de nos écoles d'agriculture. Quelque chose qui arrive, les élèves n'ont pas à s'inquiéter, car l'existence de ces institutions est assurée par le gouvernement au moins encore pour un an, et si plus tard il doit y avoir des changements, ce ne sera plus probablement que pour les améliorer. Supposé toutefois qu'elles viennent à être abolies pour faire place à une seule école plus complète, les élèves alors existants y seront tout naturellement admis les premiers.

« Il me semble, M. le directeur, que la presse, si dévouée aux cultivateurs, leur rendrait un grand service en faisant valoir la cause des écoles où se rencontrent ces précieux avantages.

« AGRICOLA. »

Note de la rédaction.—On ne peut certes attacher trop d'importance à ces institutions qui ont été fondées dans le but de donner aux jeunes gens qui se

destinant à la culture des champs une instruction tout à la fois théorique et pratique ; comme nous le voyons par ce qui précède, le prix de l'enseignement les rend accessibles aux fils des cultivateurs. Le programme d'enseignement et les conditions d'entrée à l'école d'agriculture de l'Assomption sont pour ainsi dire les mêmes à l'école d'agriculture de Ste Anne. Le directeur de l'école d'agriculture de Ste Anne, M. l'abbé Ls Tremblay, pourra en faire parvenir le programme à ceux qui le lui demanderont.

Nous regrettons que la discussion qui s'est faite dans quelques journaux assurément mal renseignés à l'occasion de nos écoles d'agriculture, de même que les cancanes de toutes sortes colportés dans le public, aient été nuisibles à la rentrée de nouveaux élèves dans ces institutions ; à tel point qu'on a même cru en quelque part que nos écoles d'agriculture étaient fermées depuis le premier juillet ou sur le point de fermer.

Fermer nos écoles d'agriculture serait, suivant nous, une véritable calamité ; leur donner les moyens de faire davantage pour la cause agricole, voilà ce à quoi doivent tendre énergiquement les véritables amis de l'agriculture. La science agricole est tout aussi indispensable à l'agriculteur, que l'étude des arts et manufactures pour ceux qui se destinent à d'autres vocations. Celui qui se destine à l'agriculture doit savoir comment la terre doit être préparée pour produire de beaux fruits ; il doit bien entendre les règles qu'il faut observer pour faire les labours nécessaires ; connaître les qualités du bon blé et des autres graines. Il doit être versé dans ce qui regarde les prés. Il faut qu'il entende le gouvernement des bestiaux, car chaque espèce de troupeau est d'une nature particulière ; connaître leur nourriture favorite, les maladies auxquelles ils sont sujets et les remèdes propres à les guérir. Il doit se connaître en chevaux, à cause des grands services qu'ils rendent ; savoir à quelles marques on distingue les qualités d'un bon ou d'un mauvais cheval, etc. : toutes choses que l'on enseigne aux jeunes gens qui fréquentent nos écoles d'agriculture, quoiqu'en disent les détracteurs de ces institutions. Comme nous l'avons maintes fois répété, édifions au lieu d'essayer à abolir des institutions inspirées par le plus pur dévouement à la cause agricole.

Le devoir des fils des fermiers.—Faisant des commentaires sur un récent discours du ministre de l'agriculture, à Ontario, le *Mail*, de Toronto, dit :

« M. Drury, ministre provincial de l'agriculture, dans son discours à l'Institut des fermiers à Kingston, Ontario, a fait des remarques fort à propos et à point relativement à l'indisposition des fils des fermiers de suivre la profession de leurs pères. Aucune carrière n'est plus honorable que celle de l'agriculteur, aucune occupation n'est plus indépendante. Cependant il n'y a personne plus disposée à l'abandonner que celles qui sont nées dans cet état. Mais quand on s'arrête à considérer les fausses impressions qui circulent à propos de la vie que mènent les hommes de profession et les artisans, ce n'est pas aussi étonnant. Le fils du fermier, et peut-être le fermier lui-même croit que la vie à la ville est une vie facile. Les heures de travail sont comparativement courtes, il existe beaucoup d'opportunités de s'amuser, et les comforts de l'existence sont aisés à atteindre. De plus,

il y a les grandes maisons. Tout cela annonce la possession de richesses entièrement hors de la portée des cultivateurs.

“ Cette idée, cependant, est en grande partie une illusion. Si on demandait à l'artisan ou à l'homme de profession s'il échangerait son état pour celui du fermier, il est très probable que, envisageant la vie au point de vue de la ville, il répondrait dans l'affirmative. La morale à tirer de cela, c'est que la vie des villes a ses découragements et ses inconvénients.

“ D'abord, dans les branches élevées ou les professions, les heureux sont peu nombreux. La croyance populaire que le nombre des heureux est considérable, provient de ce qu'on signale seulement ceux qui remportent des succès. Si l'on donnait les noms de tous ceux qui ne réussissent pas, le résultat serait surprenant à l'extrême. Leur arrangement en tableau contribuerait fort à dissiper les illusions qu'on a relativement aux professions libérales. Ce n'est qu'avec le plus rude labeur mental que s'obtient le succès. C'est un fait très certain que réellement au Canada les avocats qui réussissent ne connaissent aucun repos. Ils sont à l'œuvre depuis à bonne heure le matin jusqu'à une heure avancée la nuit. Les médecins ne sont pas moins occupés, et, chose assez pénible, c'est qu'ils ne reçoivent aucune rémunération pour une large part de leurs services. Les conditions du succès dans le commerce sont également difficiles. Le jeune homme qui commence la vie de commis a de longues heures de travail et un mince salaire, tandis que la vie du marchand n'est, dans la majorité des cas, rien autre chose qu'une existence remplie de vicissitudes. Le fils de fermier qui embrasse la vie d'artisan, a aussi ses ennuis. La difficulté de trouver de l'emploi, le peu de gages qu'il reçoit, et les dures conditions du métier— tout cela porte l'artisan à envier le sort bien plus indépendant de ses frères qui cultivent le sol. Toutes les carrières ont leurs anxiétés, mais aucune ne possède autant d'avantages réparateurs que celle du cultivateur.

“ Le fermier désireux de vivre à la ville, dira que tout cela est bien bon, mais qu'après tout le succès en agriculture dépend tellement des saisons et du marché étranger que cette occupation n'est point sur un pied d'égalité avec les occupations des villes. Voilà un argument usuel, mais il est faux, car les conditions même sur lesquelles dépend l'agriculture, sont celles qui gouvernent les occupations des villes.

“ Que les fermiers prospèrent, et le commerce prend un nouvel essor de vitalité sous l'influence de leur bonne fortune; mais souffrent-ils pendant une saison, alors les habitants des villes apprennent bien vite, en voyant leur gousset vide, que quelque chose va mal.

“ M. Drury conseille aux fermiers et à leurs fils de ne pas abandonner leur noble profession. Il a raison. Nous n'avons pas assez de fermiers, et nous avons trop d'autres classes d'hommes.”

CAUSERIE AGRICOLE

LE FERMIER SORTANT ET LE FERMIER ENTRANT.

Le fermier, en prenant possession de la ferme qu'il doit exploiter pour le compte du propriétaire, s'engage à rendre, à sa sortie, les pailles grosses et me-

nues, les foins et fumiers en tas dans les lieux ordinaires.

Le fermier sortant remplit plus ou moins bien les mêmes conditions, sans poids ni mesures. Rien n'est réglé, rien n'est précis; qu'on laisse un peu plus ou moins de foin, de paille et de fumier, cela doit être accepté tel quel, comme on doit aussi accepter les champs comme s'ils étaient clos, ce qui arrive rarement, la terre en bon état, une certaine étendue préparée pour revoir du blé, etc., etc.

Enfin, en prenant une terre à ferme on doit en jouir en bon père de famille.

Tout cela est fort bon mais très vague.

Le fermier sortant n'a aucun intérêt à laisser la terre en bon état, à livrer à son successeur une grande quantité de fumier, beaucoup de paille et de foin. Aussi, pendant la dernière année de son bail, fait-il le plus mal possible, cherche-t-il à extraire autant qu'il le peut de la terre qu'il rend dans un délabrement complet.

Ajoutons à cela la pratique de baux de fermage très courts, avec l'espoir pour le propriétaire d'augmenter, dans un but de spéculation, le prix de fermage à chaque renouvellement de bail, on aura une idée de ce qu'il est possible de faire avec un état de choses semblable.

Où est l'encouragement à bien faire, à améliorer la terre que l'on a en jouissance que pour peu d'années?

Le fermier dit: “ Que je fasse bien ou mal, ce sera tout un.

“ Si je fais plus de fumier, on ne m'en tiendra pas compte, et si à ma sortie je livre à mon successeur beaucoup de foin et de paille, le surplus de ce que j'ai reçu ne me sera pas compté.”

La première idée de ce cultivateur, c'est de rentrer dans ses avances, c'est de commencer un système d'épuisement dès la quatrième année, s'il n'avait qu'un bail de six ans.

Avec cela, on arrive promptement au système que Thaër nomme l'*Alphabet d'or* des fermiers qui se sont mis au dessus des devoirs et de la probité.

Citons-en quelques passages :

“ Avant tout cherche un domaine qu'une culture bonne et améliorante ou le peu d'emploi donné à ses terres ait mis dans un état prospère. Tu peux, en proportion de son étendue, en payer pour un petit nombre d'années, en rente double de ce que tu donnerais d'une autre qui aurait été appauvrie par un cultivateur avare ou des fermiers industriels. Là tu pourras employer les plus grands raffinements de l'art d'épuiser, tandis que dans celui-ci tu ne pourrais que suivre la route ordinaire.

“ Ne cultive que des grains de vente partout où cela sera possible; absolument rien pour le bétail, parce que celui-ci ne paie point immédiatement une meilleure nourriture, et que, dans la courte durée de ton bail, tu n'aurais plus le temps de tirer toute la substance des engrais que tu aurais employés.

“ Entre les récoltes jachères, cultive celles qui donnent le produit pécuniaire le plus grand, des graines à huile, du lin, du tabac, etc.....

“ Comme ces récoltes exigent beaucoup d'engrais, et que chaque année tu feras une moindre quantité de ceux-ci, borne-toi à cultiver ces récoltes sur les champs les plus rapprochés; de cette manière les

transports absorberont moins de temps. Si même durant les dernières années de ton bétail, les autres champs ne pouvaient plus rien rapporter, tu seras suffisamment indemnisé de ce mécompte, et tu auras alors le droit de te plaindre de la stérilité du fonds et de demander des rebais sur le prix du fermage."

N'allons pas plus loin dans ce code de destruction.

Ainsi les fermes à courts baux reçoivent d'abord une légère amélioration, puis on les épuise autant que possible avant la fin du bail; si bien que les terres placées dans ces conditions vont toujours en s'appauvrissant.

Citons encore à cette occasion quelques mots de Thaër :

"Celui qui ne s'améliore pas se dégrade sans aucun doute; c'est donc un cas très rare que celui où un fermier quittant une ferme ne rend pas le domaine en plus mauvais état qu'il ne l'avait reçu."

Ne pourrait-on trouver des moyens simples et d'une facile exécution pour remédier à ces causes de ruine pour le sol?

Tout en conservant au propriétaire tous ses droits, ne pourrait-on donner au fermier plus de sécurité pour l'avenir et l'espoir d'un bénéfice à la fin du bail, s'il a été fait des améliorations?

Il est difficile de toucher au doigt des améliorations préparées de longue main par la sage administration d'un domaine. Si cela était facile, nous demanderions que la plus-value obtenue par l'intelligence et le travail profitât par parties égales au propriétaire et au fermier.

Cela s'est fait et pourrait encore se faire au grand avantage de tout le monde; mais de telles conditions sont trop loin de nos habitudes et n'en demandons pas autant.

Il faut bien commencer par quelque chose pour arriver graduellement aux améliorations.

Nous ne demanderons pas au propriétaire qu'il loue sa ferme pour quinze, vingt ou trente ans à un fermier qu'il ne connaît pas; mais après un premier bail de trois ou six années, il serait tout naturel de donner au fermier qui aurait fait ses preuves, la sécurité que réclame l'agriculture pour être bien faite, et cela sans que le propriétaire perdît l'avantage d'une augmentation du prix de fermage.

On ferait par exemple, un bail très long avec une augmentation prévue à chaque période de dix ou quinze années, de sorte que le fermier aurait tout intérêt à améliorer ses terres, les chemins et tout l'ensemble de l'exploitation, quand il saurait qu'au bout de dix ou quinze années, il pourrait continuer ses améliorations et jouir de son travail en payant une augmentation de fermage prévue d'avance. Ce fermier se considérant comme chez lui, aurait les mêmes intérêts que le propriétaire qui aussi, de son côté, profiterait des améliorations faites.

Sans cette sécurité pour le fermier, sans cet intérêt, l'agriculture ne peut s'améliorer, et nous osons dire que les progrès resteraient très lents; ils seraient à peu près impossibles.

Mais revenons à l'idée qui fait le sujet et le début de cette causerie.

Dans l'intérêt du propriétaire et du fermier, il faudrait constater au commencement d'un bail, la quantité de fumier, celle de foin et de paille existant.

A la fin du bail, le fermier entrant prendrait charge de ce que lui livrerait son prédécesseur, et, à sa sortie, le nouveau fermier tiendrait compte; à un prix déterminé, de la différence.

De là envie de bien faire, de progresser et d'avoir de beaux produits à la fin du bail.

Au lieu donc de dire: "J'appauvrirai le sol autant que possible, j'en tirerai la quintessence;" le fermier dirait: "J'engraisserai le plus que je le pourrai, afin d'obtenir une juste rémunération de mon travail." Ce fermier ne se trouverait point ainsi entre son devoir et la nécessité.

Excursion annuelle de la "Presse associée" de la province de Québec.

Un petit nombre de nos confrères ayant décidé de profiter des conditions avantageuses qui nous avaient été offertes par la "Société Bossières, frères," pour faire à bord du steamer *Château-Léoville*, le voyage de France, il était à craindre que notre excursion annuelle, ainsi divisée, ne réussît ni d'un côté, ni de l'autre.

Nous ne pouvons préjuger les impressions de ceux qui sont en ce moment à Paris, mais nous leur souhaitons d'être aussi heureux dans leur voyage outre-mer que nous l'avons été dans notre courte excursion à Portland, Boston, St Jean du Nouveau-Brunswick et Fredericton.

Sans doute nos confrères trouveront en France le plus aimable accueil, et nous souhaitons que leur voyage vienne resserrer les liens moraux qui nous rattachent si étroitement déjà à notre ancienne et toujours affectionnée mère-patrie. Ils y verront Paris, reine du monde, la ville sans pareille; ils y admireront les merveilles et en rapporteront de bien agréables souvenirs.

Pour nous, voyageurs plus modestes, qui avons dû borner notre absence à une semaine rapidement écoulée, la moisson a été moins féconde, mais elle s'est opérée dans des conditions exceptionnellement agréables, grâce: d'une part, à l'habile organisation de notre secrétaire M. le Dr N. E. Dionne, du *Courrier du Canada*, pour lequel cette besogne, hérissée de difficultés, n'a plus de secrets; et d'autre part à l'amabilité et à la gracieuseté des messieurs:

Wm Edgar, agent-général des passagers du chemin de fer Grand Tronc;

F. E. Boothly, agent-général des passagers du chemin de fer Maine Central;

A. J. Heath, agent-général des passagers du chemin de fer du Nouveau-Brunswick;

Humphrey & frères, propriétaires des bateaux à vapeur de St Jean Nouveau-Brunswick à Fredericton;

E. A. Edwards, propriétaire du Queen's Hotel, à Fredericton;

Chs H. Lugin, secrétaire du Bureau d'agriculture de la province du Nouveau-Brunswick;

J. J. Macdonald & Boswell, entrepreneurs du chemin de fer Témiscouata, qui méritent une mention toute spéciale pour la cordiale et somptueuse façon dont ils ont fait les honneurs de leur nouvelle ligne que nous avons pour ainsi dire officieusement inaugurée;

Et A. R. Macdonald, surintendant du chemin de fer Intercolonial, Lévis à Ste Flavie, que nous avons eu le regret de ne pas rencontrer à la Rivière-du-Loup.

Que tous ces messieurs veuillent bien ici trouver autre chose qu'un banal compte-rendu et accepter nos sincères

remerciements personnels et l'expression des sentiments de gratitude de tous nos confrères, dont nous nous faisons volontiers l'écho !

L'industriel, le négociant, l'homme de profession qui vont demander à une villégiature plus ou moins lointaine, plus ou moins solitaire, un peu de tranquillité et de repos souvent chèrement achetés, ne songent qu'à se soustraire pendant un temps donné aux tracassés et aux soucis des affaires et s'efforcent d'oublier client et *business*. Tel n'est point le cas du journaliste en voyage. Toujours sur la brèche, toujours aux aguets, il pense sans cesse au journal et à ses chers lecteurs, bien heureux de trouver pour eux une intéressante étude à faire, quelques notes à glaner pour l'article du retour. Pour lui se promener est encore travailler. C'est ainsi que nous avons fait.

Malheureusement, pour nos lecteurs et pour la *Gazette des Campagnes*, les États de la Nouvelle Angleterre que nous avons visités ne sont pas des pays agricoles, et, dans un aussi court passage, nous n'avons pu y faire aucune étude au profit de nos abonnés. Le New-Hampshire, le Massachusetts et le Maine ne tiennent pas la culture particulièrement en honneur; les habitants y sont plutôt industriels que cultivateurs; une chose pourtant nous y a frappés, que nous tenons à signaler comme un bon exemple à suivre: c'est la bonne tenue des terres, c'est le soin rigoureux avec lequel les mauvaises herbes sont prosrites de tous les champs; les récoltes ne se font point remarquer par une vigueur exceptionnelle; mais elles attirent et flattent le regard par une propreté digne d'éloges, et l'œil émerveillé s'y repose avec complaisance. C'est une remarque que nous avons souvent faite entre nous, et nous voudrions qu'elle pût s'appliquer à toutes nos provinces du Canada sans exception.

La belle vallée de la Rivière St Jean, au Nouveau-Brunswick est une contrée agricole, mais la pluie, qui n'a cessé de tomber pendant que nous remontions et nous a confinés dans le salon du bateau ne nous a permis de faire aucune observation spéciale; nous n'avons pu que constater avec plaisir les succès de chanteur et d'organiste remontés par nos confrères artistes.

Heureusement pour nous, journalistes ruraux, Fredericton nous ménageait une compensation, non point sous le rapport de la culture proprement dite, mais sous le rapport du cheval, une question intimement liée à la prospérité agricole d'un pays.

Et nous en arrivons à la partie la plus intéressante de notre excursion au point de vue de la *Gazette des Campagnes*, notre visite au

HARAS DE FREDERICTON.

Le gouvernement de la Province du Nouveau-Brunswick est en effet propriétaire d'un haras, où il entretient pour le besoin de l'élevage du pays un certain nombre d'étalons de races diverses. Nous devons à l'obligeance du très sympathique M. Chs H. Lugin, secrétaire du bureau d'agriculture du Nouveau-Brunswick, les quelques renseignements que nous allons publier avec un véritable plaisir et qui, nous l'espérons, intéresseront nos lecteurs.

Nous visons même plus haut, et, convaincus du rôle élevé réservé à la presse dans la réalisation des progrès à accomplir pour le bien du pays, et fortifiés par la pensée des longues années pendant lesquelles notre modeste journal a consciencieusement apporté son concours dévoué à cette œuvre patriotique, nous osons dire que nous voudrions voir ces renseignements attirer l'attention de quelques bienveil-

lants et inspirer à qui de droit l'idée d'étudier cette question des haras d'une manière plus approfondie que nous n'avons pu le faire dans notre rapide visite !

C'est en 1886 seulement qu'a été créé le haras du Nouveau-Brunswick. L'histoire en est courte et elle est tout au long consignée dans le "Rapport sur l'agriculture des années 1886 et 1887." Ceci soit dit en passant pour le cas où le vœu que nous venons de formuler serait entendu et afin de faciliter à qui voudrait l'entreprendre, l'étude de cette question d'un si haut intérêt.

Dans les derniers mois de l'année 1885, le bureau d'agriculture du Nouveau-Brunswick, sur la demande des différentes sociétés d'agriculture de la province,

Considérant qu'il était à désirer qu'un certain nombre d'étalons de trait et de culture, de bonne race, fussent importés dans la province pour les besoins de l'élevage;

Considérant que le bureau n'était pas en mesure de faire avec ses seules ressources une pareille importation, prit à l'unanimité la résolution suivante :

"Le bureau prie respectueusement le Gouvernement d'importer assez tôt pour les besoins du service de la saison prochaine, un certain nombre d'étalons des différentes races, paraissant les mieux appropriés au but proposé."

Le gouvernement se montrant disposé à favoriser ce projet, un membre du bureau d'agriculture fut désigné pour faire les achats; mais la saison était avancée et les ressources limitées. Les achats au printemps 1886 durent se borner à deux chevaux; un Percheron de six ans et un Clydesdale de trois ans. Tous deux de pure race, furent ramenés de la province d'Ontario.

Le gouvernement étant décidé à garder la propriété des étalons, leurs services furent mis à l'enclère et obtinrent un bon prix. Au moment de la location, l'opinion publique se manifesta hautement en faveur de l'importation et de la location des services des étalons. Cette manière de procéder assurant au pays la conservation des bons reproducteurs, tandis que les étalons des particuliers sont toujours exposés à quitter le pays, leurs propriétaires pouvant se laisser tenter par les hauts prix qu'offrent si facilement d'un beau reproducteur les acheteurs des États-Unis.

Pour arriver à s'assurer les fonds nécessaires à l'importation d'un nombre de chevaux convenable, le Gouvernement d'accord avec le bureau d'agriculture décida que l'exposition provinciale annuelle n'aurait pas lieu et que les crédits en seraient affectés aux achats d'étalons, et qu'en outre des sommes suffisantes seraient prélevées sur les allocations annuelles accordées aux sociétés d'agriculture de district.

Le président du bureau d'agriculture, l'honorable D. McClellan, secrétaire provincial, fut délégué pour aller en Angleterre faire les acquisitions. Il en ramena 11 étalons: 1 Cleveland Bay; 1 Carrossier anglais; 2 Shires; 4 Clydesdales; 3 Percherons, qui débarquèrent à Québec en bonne condition, et peut-être quelques amateurs de notre province se rappellent-ils encore ces magnifiques animaux.

Les crédits n'étant pas épuisés, deux autres chevaux furent achetés dans la province d'Ontario. Ainsi le Gouvernement du Nouveau-Brunswick se trouvait, pour la campagne de 1882, propriétaire de 15 étalons: 2 Cleveland Bays; 1 Carrossier anglais; 2 Shires; 6 Clydesdales; 4 Percherons, tous de race pure dans les classes respectives.

Le règlement, adopté par le bureau d'agriculture pour l'emploi et le contrôle des étalons, porte en substance :

Les étalons demeureront la propriété du gouvernement et leurs services seront loués aux enchères publiques pour chaque saison de monte sur la mise à prix de \$150.

Chaque adjudicataire, particulier, société ou corporation, sera considéré comme locataire d'un cheval.

Chaque locataire d'un cheval de trait souscrira une obligation avec garantie de la somme de \$1,000, comme sûreté de la garde et du retour du cheval loué et de l'observation des règlements; dans chaque obligation sera insérée une clause autorisant le gouvernement à reprendre le cheval immédiatement en cas d'observation des conditions de la location.

Pour la location d'un cheval autre qu'un cheval de trait, l'obligation sera de \$1,500 avec les mêmes conditions.

La durée de la monte sera de cinq mois.....

Depuis il a encore été acheté 1 étalon de pur-sang, 1 Hambletonian, 1 Morgan et 1 Clydesdale. Ce qui a porté l'effectif du haras à 19 chevaux pour la saison 1887.

Le gouvernement a en outre fait construire à Fredericton une écurie spéciale dont l'aménagement dans la simplicité est des plus confortables. L'établissement est tout voisin du champ de courses.

Nous nous sommes trouvés à Fredericton en pleine saison et nous n'avons pu voir qu'un seul des étalons du Gouvernement, le Morgan "Aurora" qui est un magnifique alezan, en parfaite condition.

Nul doute que si les autres étalons ont été aussi bien choisis, les éleveurs du Nouveau-Brunswick, qui les ont largement patronés, n'en retirent d'immenses avantages et que l'élevage dans ce pays ne fasse de rapides progrès.

Cette rapide étude n'a nullement la prétention d'être complète; un mot nous reste à dire cependant de la question financière toujours à considérer en toute chose. A ce point de vue encore l'opération paraît satisfaisante.

Les frais d'achat et d'importation se sont élevés, en y comprenant le coût de la construction de l'écurie à un peu moins de \$30,000.

Les frais d'entretien, de service, etc., à environ.	5,100
Les recettes ont dépassé.....	7,350

Soit une somme ronde de..... \$ 2,250
comme produit d'un capital de \$30,000, soit un intérêt de 7½ par cent.

Si l'on considère l'importance des résultats à atteindre, ne peut-on pas affirmer hautement que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait là une œuvre excellente, et ne peut-on pas souhaiter ardemment que le gouvernement de la province de Québec suive au plus vite l'exemple du gouvernement voisin?

Nous serions particulièrement heureux si notre modeste travail pouvait remettre sur le tapis cette question si intéressante des haras, qui sommeille depuis si longtemps dans les cartons, surtout si nous devons bientôt n'avoir sous ce rapport rien à envier au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Ce serait là pour nous le meilleur souvenir de notre excursion en 1888, si féconde déjà en impressions qui nous resteront gravées dans la mémoire et dans le cœur!

Et maintenant, chers lecteurs, il nous reste à exprimer encore un vœu pour notre agrément à venir et pour notre bien, c'est que l'excursion de l'an prochain se fasse dans la province d'Ontario, où nous sommes sûrs, à l'avance, de trouver pour vous ample matière à chroniquer utilement!

Pour la rédaction de la *Gazette des Campagnes*.

EMILE CASTL.

Les quatre frères.

Parabole.

Il y avait dans mon canton un père de famille qui mourut, il y a environ vingt ans, laissant quatre enfants mâles et 200,000 fr. de bien, en belles et bonnes terres. Voici quelle a été l'histoire de ses quatre fils :

L'aîné se chargea, dans la succession, des trois quarts des terres, pour une valeur de 150,000 fr., à condition qu'il payerait à deux de ses frères 50,000 fr. pour leur part. Il se maria; sa femme lui apporta 30,000 fr. de dot; ces 30,000 fr. servirent à éteindre une partie de sa dette, mais il en devait encore 70, qui, à 5 pour 100, lui imposaient une charge annuelle de 3,500 fr. pour les intérêts. Or, son bien ne rapportait en tout que 4,500 fr.; et quoiqu'il eût, avec la dot de sa femme, 80,000 fr. de capital, il n'avait en réalité que 500 fr. de revenu net. Il lui était donc impossible de joindre les deux bouts.

Il s'était d'ailleurs cru obligé de conserver le train de maison de son père, qui avait de 6 à 7,000 livres de rente, et qui en dépensait la plus grande partie. Il était, comme propriétaire d'un bien de 150,000 fr., un des plus gros personnages du canton, et en cette qualité, maire de son village et membre du Conseil d'arrondissement. Tout cela l'obligeait à une certaine représentation. Il s'endettait de 3,000 fr. environ par an, et ne pouvait pas consacrer un sou à des dépenses utiles. Quelques mauvaises années l'ont mis encore plus en retard; les enfants sont arrivés, et avec eux, de nouvelles dépenses: bref, il s'est ruiné petit à petit, et son bien vient d'être mis en vente.

Le second a suivi une carrière toute différente. Il a fait ses études de droit à Paris, ce qui lui a pris pendant quelques années tout son revenu et au delà. Il a passé plusieurs années encore à solliciter une place de substitut qu'il n'a pas pu obtenir, ce qui a achevé d'écorner son avoir de 10,000 fr. environ. Puis il s'est établi au chef lieu d'arrondissement, où il a acheté pour 30,000 fr. une étude de notaire, qu'il a payée en se mariant avec la dot de sa femme. Cette étude lui rapporte environ 3,000 fr. Les 40,000 fr. qui lui restent, hypothéqués sur le bien de son frère aîné, lui donnent 2,000 fr. de plus; il a donc environ 5,000 fr. de revenus; mais comme il vit à la ville, il est forcé d'en manger la plus grande partie; il a eu des enfants, qu'il a fallu élever; en fin de compte, il a plutôt diminué qu'augmenté sa fortune.

Le troisième s'est donné moins de peines et de soucis; il a pris purement et simplement la part qui lui revenait dans les terres paternelles; c'était un domaine d'environ 50 hectares, avec une maison très modeste, mais logeable. Il s'y est établi; il s'est marié, a reçu comme ses frères une dot de 30,000 fr. qu'il a placée sur bonne hypothèque, et s'est mis à vivre sur son bien en faisant valoir. Ce bien rapportait, quand il l'a pris, 1,500 fr.; les 30,000 fr. de sa femme lui en donnaient autant; mais, vivant à la campagne avec une grande économie, il a pu dépenser tous les ans une partie de son revenu en améliorations foncières. Il a fait des marnages, étendu ses prairies artificielles, augmenté son bétail, etc. Bref, son domaine vaut aujourd'hui le double de ce qu'il valait il y a vingt ans, c'est-à-dire 100,000 fr. au lieu de 50. Il pourrait l'affermier 3,000 fr.; mais comme il le fait valoir lui-même, il en retire davantage, soit 4,500 fr.; et comme il a toujours ses 30,000 fr. placés, il a 6,000 fr. de revenu net. Il a élevé ses enfants, et peut mettre encore tous les ans un ou deux billets de mille francs de côté.

Le quatrième a, comme le second, cédé sa part de terres à l'aîné moyennant 50,000 fr. Il n'en a reçu que 20,000; les 30,000 de surplus sont encore hypothéqués sur le bien de son frère. Avec ces 20,000 fr., accrus des 30,000 francs que sa femme lui a apportés, il s'est fait fermier. Il a loué pour vingt et un ans une propriété de 200 hectares, dont il a payé 6,000 fr. de loyer. Cette propriété était, quand il l'a prise, dans un assez mauvais état. Il y a fait, quoique simple fermier, des réparations considérables, et n'a pas craint d'y engager les 50,000 fr. dont il disposait. Aujourd'hui son capital d'exploitation en bestiaux, instruments aratoires, récoltes en magasin, fonds de roulement, etc., vaut au moins 100,000 fr., et il en retire de 8 à 10,000 fr. de revenu, non compris les 1,500 fr. que lui paye son frère. Ses enfants vivent avec lui et l'aident dans son travail, de sorte que les deux tiers de son revenu peuvent être économisés. On avait dit qu'il achèterait le bien de son frère aîné, mais il aime mieux rester fermier.

Tout le monde jase dans le pays sur cette situation si différente des quatre frères. Celui des quatre qui a le plus d'approbateurs est le troisième, quoiqu'il ne soit pas tout à fait le plus riche, parce qu'il n'a rien risqué. Nos paysans ont encore bien

de la peine à comprendre qu'on se résigne à n'être que fermier quand on peut être propriétaire; mais ils commencent à reconnaître qu'il y a du danger à posséder trop de terre. L'exemple du frère aîné leur donne d'autant plus à réfléchir, qu'ils étaient habitués depuis longtemps à le regarder comme le plus riche, parce qu'il avait le plus de bien *au soleil*. — LÉONCE DE LAVERGNE, Membre de la Société centrale d'agriculture.

Choses et autres.

Les insectes s'attaquant au tabac dans le comté de Montcalm.—On nous informe que l'insecte connu sous le nom de bête à tabac s'est attaqué au tabac canadien en culture dans les paroisses de Saint-Esprit, Saint-Alexis et Saint-Jacques l'Achigan, la région productive de la plante de Nicot dans la province de Québec. On dit qu'il n'y aura pas plus que le quart de la récolte qui sera sauvé.

— L'association des fruitiers d'Ontario vient de compléter des arrangements pour expédier au port de Montréal à l'autome 800,000 quarts de pommes.

— L'importation de chevaux de race en Canada augmente. Durant le mois de juillet 150 étalons écossais sont venus en Canada. Tout dernièrement encore une autre consignment de chevaux percherons a été débarquée à Montréal et sont en vente à la ferme de l'honorable M. Beaubien.

— L'exposition agricole No. 2 du comté de Wolfe aura lieu à Ham-Sud le 25 septembre prochain. Les organisateurs comptent sur le plus grand succès.

— L'exposition agricole du comté d'Arthabaska aura lieu le 27 septembre, à Arthabaskaville. Les directeurs de la société d'agriculture de ce comté font tous leurs efforts pour que le succès de cette exposition dépasse celui des années précédentes.

— Les colons et les émigrants qui visiteront les Cantons de l'Est dans le but de s'y établir, pourront obtenir gratuitement tous les renseignements nécessaires sur la contrée en s'adressant personnellement au bureau du *Pionnier de Sherbrooke*, à Sherbrooke.

RECETTES

Confitures faites sans feu.

On prend une certaine quantité de vinaigre blanc de bonne qualité, proportionnée au nombre de livres de confitures que l'on veut préparer. On y jette une quantité suffisante de sucre en poudre, pour que ce vinaigre puisse, au bout de quelque temps, se changer en sirop ayant le goût de vinaigre mais où l'acide ne domine point trop; c'est dans ce sirop que l'on met les fruits que l'on veut conserver. Il faut avoir la précaution de choisir les fruits dans leur parfaite maturité et par un temps très sec. Au bout de six à sept mois, le sirop a parfaitement pénétré les fruits. Il faut avoir soin de tenir les vases de grès qui les contiennent, dans un endroit ni trop chaud ni trop froid. Les fruits ainsi confits conservent toute leur saveur et ont un goût très agréable.

Essence à détacher les taches de graisse.

Procurez-vous de l'essence de térébenthine rectifiée, et ajoutez-y par elle quantité d'alcool à 38 ou 40 degrés. Prenez ce mélange dans un flacon bien bouché, et servez-vous en pour ôter les taches de graisse sur les étoffes quelconques. Avant de l'employer, vous agitez fortement le flacon pour mélanger les deux liqueurs qui tendent toujours à se séparer. Vous en mettez quelques gouttes sur la tache et vous frottez aussitôt avec un linge blanc. Si la tache n'est pas complètement enlevée, vous recommencerez l'opération.

Outre que l'alcool agit comme substance propre à détacher, il a l'avantage d'empêcher que l'étoffe nettoyée conserve l'odeur d'essence de térébenthine.

Apprenti typographe demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions d'engagement s'adresser à

FIRMIN H. PROULX, à
Ste Anne de la Pocatière,



CANAL DU SAULT STE-MARIE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS scellées, adressées au soussigné à l'endos: "Soumission pour le Canal du Sault Ste-Marie" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 23ème jour d'octobre prochain, pour le creusement et la construction d'un canal sur la rive Canadienne de la rivière à travers l'île Sainte-Marie.

Les travaux seront divisés en deux sections, dont l'une comprendra le creusement du canal à travers l'île, la construction des jetées, etc. L'autre, le creusement et l'élargissement du chenal aux deux extrémités du canal, la construction des jetées, etc.

L'on pourra voir à ce bureau, le et après MARDI, le 9ème jour d'octobre prochain, une carte de la localité, ainsi que les plans et les devis des travaux, et l'on pourra aussi se procurer les formules imprimées de soumissions.

Les soumissionnaires sont requis de se rappeler qu'il ne sera pas tenu compte des soumissions à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formules imprimées et qu'elles ne soient accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont étudié avec soin la localité ainsi que la nature des matériaux trouvés dans les excavations d'essai.

Dans le cas des compagnies, il devra y être attaché les signatures actuelles au long, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de la compagnie, et de plus un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$20,000 devra accompagner la soumission pour le canal et les écluses, et un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$7,500 devra accompagner la soumission pour le creusement et l'élargissement du chenal aux deux extrémités des jetées, etc.

Les reçus de dépôt respectifs (les chèques ne seront pas acceptés) devront être endossés à l'ordre du ministre des chemins de fer et des canaux, et il sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux prix et conditions mentionnés dans la soumission.

Les reçus de dépôt ainsi transmis seront retournés aux parties dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas néanmoins d'accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 8 août 1888.

23 août 1888.



CANAUX DU ST-LAURENT.

Avis aux Contracteurs.

Des soumissions scellées et cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour les canaux du St-Laurent" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mardi le 25e jour de septembre prochain pour la construction de deux écluses et pour le creusage et l'élargissement de la plus haute entrée du Canal Galop. Et pour le creusage et l'élargissement du sommet du niveau du Canal Cornwall. La construction d'une nouvelle écluse à chacune des stations des trois écluses intérieures sur le canal Cornwall entre la ville de Cornwall et "Maple Grove"; le creusage et l'élargissement du chenal du canal; construction de ponts, etc.

Un tracé de chacune de ces localités ainsi que les spécifications de ces ouvrages respectifs peuvent être vus le ou avant mardi le 11ème jour de septembre prochain, à ce bureau pour tous les ouvrages et pour tous les ouvrages respectifs aux places ci-dessous mentionnées.

Pour les ouvrages à Galop, à la maison du gardien des Ecluses à Galop. Pour le creusement du sommet du niveau du canal Cornwall à "Dickenson's Landing;" et pour les nouvelles écluses, etc., aux stations des écluses Nos 18, 19 et 20 à la ville de Cornwall. On peut se procurer des formules imprimées de soumissions pour les ouvrages respectifs aux places mentionnées.

Dans le cas des maisons de commerce les signatures actuelles et les noms au long, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de la maison de commerce devra être attaché à la soumission et de plus un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$6,000 devra accompagner la soumission pour les ouvrages du Canal Galop et un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$2,000 pour chaque section de l'ouvrage sur le sommet du niveau du Canal Cornwall; et pour chaque section des écluses sur le Canal Cornwall un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$4,000.

Les reçus de dépôt respectifs—les chèques ne seront pas acceptés—doivent être faits payables à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux et seront confisqués si le soumissionnaire décline le contrat pour l'ouvrage aux taux et aux termes mentionnés dans l'offre soumise. Les reçus de dépôt qui auront été envoyés seront retournés aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées. Ce département ne s'engage pas néanmoins d'accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, le 18 août 1888.

23 août 1888.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat,

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

Bureau: Maison Frenette, rue de la Cour,

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL

OFFERT POUR

L'achat des livres classiques et des fournitures pour écoles.

PAPIERS A ECRIRE, fabriqués à notre Manufacture à Saint-Jérôme, dans tous les formats et tous les prix.

CAHIERS, nouveaux genres, pour les classes, adoptés par les Maisons d'éducation, dont les prix varient de un centin à vingt-cinq centins chacun.

☞ En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

23 août 1888.—3

LES
Célèbres Lunettes
DE

B. Laurance

sont les meilleures pour soulager la vue, là où tous autres moyens ont été sans succès. Des certificats de toutes les célébrités médicales du Canada peuvent être vus chez L. A. Paquet, marchand, à Ste Anne de la Pocatière où ces lunettes sont en vente.

1er juin 1888.



DE QUEBEC AUX ANTILLES.

NOTES DE VOYAGE

Par M. l'abbé MONTMINY.

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec et au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, au prix modique de **30 CENTS**.

Comme le tirage de cette brochure est limité le public voudra bien se le procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconté dans un style sobre et facile, le voyage de M. Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles: son climat, ses habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans ses quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux, que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

J. A. LANGLAIS, Editeur.

23 août 1888.—10

A VENDRE

CHEVAUX PERCHERONS ET NORMANDS,

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

30, Rue St Jacques, MONTREAL

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)000(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

À vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

24 mai 1888.